Cinquante troisième année. - N° 222 A Lundi 18 et mardi 19 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 1023

## 67 – BAS-RHIN

## GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

## Ventes et cessions

497 664 243 RCS Strasbourg.
**SCI BB4.**
*Forme :* Société civile immobilière.
*Capital :* 1200 EUR.
*Adresse :* 4, rue de l'Eglise, 67000 Strasbourg.
*Oppositions :* Art.L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Oppositions : art. L236-14 du code de commerce. Aux termes d'un acte authentique en date du 13 novembre 2019 à LA WANTZENAU, les sociétés SCI BB4, société civile immobilière au capital de 1 200 € dont le siège social est fixé 4 rue de l'Eglise à 67000 STRASBOURG, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 497 664 243 et FONCIERE BURSTIN, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 777 € dont le siège social est fixé 4 rue de l'Eglise à 67000 STRASBOURG, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 452 121 627 ont établi un projet de fusion simplifiée de la société SCI BB4 par la société FONCIERE BURSTIN, à qui la société SCI BB4 transmettrait la totalité de son actif, évalué à 174 560 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 317 680 euros, soit une transmission de patrimoine net de - 143 120 euros. Toutes les opérations effectuées par la société SCI BB4 depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par la société FONCIERE BURSTIN qui se substituera ensuite à la société SCI BB4. La société SCI BB4 sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal d'Instance de Strasbourg, le 15 novembre 2019. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour Insertion : Maître Stéphane GLOCK.